



Jugement d'une Tribunal administratif est-il applicable partout ?

Par **jeanmarie77**, le **03/08/2017** à **18:48**

Bonjour à tous,

Je viens de recevoir le jugement du tribunal administratif en ma faveur qui enjoint au préfet de m'en délivrer un titre de séjour dans un délai de 2 mois. Le problème qui se pose c'est que j'ai déménagé il y a quelques mois j'ai changé de département du coup je viens vers vous pour connaître la marche à suivre dans ce cas précis pour faire appliquer le jugement .

Merci de vos réponses

Par **Youssef111**, le **07/08/2017** à **16:10**

Bonjour , je crois pas que applicable partout , car le jugement est dépend ton précédent préfecture .